

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 09/12/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de l'équipement - Subdivision des Australes
2	LIBELLE DU POSTE : Agent d'entretien des infrastructures
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 2
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : D
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : D
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 CODE POSTE : 6838 PROGRAMME RH : 974 01 CENTRE DE TRAVAIL : 327
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Secteur de Tubuai – Subdivision des Australes
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'agent d'entretien des infrastructures est chargé de l'entretien et de la réparation des infrastructures publiques routières, portuaires et de bâtiment relevant de la direction de l'équipement du secteur de Tubuai.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES :
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef du secteur de Tubuai de la subdivision des Australes
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Equipements de protection individuelle (EPI) – Matériel et outillage
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Port d'un EPI obligatoire ; - Etre titulaire du CACES ; - Permis de conduire véhicule léger (VL) et poids lourds (PL) obligatoire.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Participer à la préparation des interventions ; - Entretien et réparer les infrastructures routières et ses dépendances, les infrastructures portuaires et les bâtiments ; - Reboucher les nids-de-poule et poser de l'enrobé ; - Débroussailler les accotements ; - Réparer les dispositifs de sécurité ; - Nettoyer les zones portuaires et réparer les défenses ; - Effectuer les travaux de peinture, de plomberie et de revêtement ; - Participer à l'entretien du matériel ; - Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail ; - Intervenir lors des périodes de catastrophes naturelles (cyclone, houle, pluie, etc.).
14	ACTIVITES ANNEXES : Conduire et assurer l'entretien des engins de travaux publics

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Aide technique
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Entretien des ouvrages de génie civile (infrastructures, VRD) et bâtiments

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Etre autonome		X	
	- Qualité de maîtrise de soi et de discipline		X	
	- Aptitude à la polyvalence		X	
	- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité au travail		X	
	- Capacité de travailler en équipe et de s'y intégrer		X	
	- Appliquer les directives et les consignes		X	
	- Techniques d'entretien des voiries et réseaux divers et des bâtiments		X	
	- Connaissance du petit matériel et d'engins		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Bâtiment
19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation aux premiers secours
20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 4 à 5 ans (minimum 4 ans)

Le directeur de l'équipement
Date
Signature

L'agent
Date
Signature